

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
Hors du DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	10 h. 51 <sup>m</sup> soir.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
1 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	10 » 54 » »	* » * »	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »				» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 16 Février.

L'arrivée de la flotte anglaise dans les eaux de Constantinople aggrave la situation extérieure.

Une émotion croissante s'est emparée de l'opinion publique, tant en Autriche qu'en Angleterre, à mesure que les procédés et les prétentions de la Russie venaient au jour. On parle de résistance, on annonce ici une mobilisation, là des armements. Ces menaces sont-elles bien sérieuses? Surtout ne viennent-elles pas trop tard? L'Autriche et l'Angleterre sont victimes de la confiance qu'elles ont eue dans les professions de foi d'une puissance renommée précisément pour les finesse de sa politique. M. Andrassy paraît avoir été endormi, à cet égard, par les assurances de l'Allemagne se portant fort de la pureté des intentions du cabinet de Saint-Petersbourg. L'Angleterre, elle, a été rendue hésitante, elle a été divisée, paralysée par les déclamations d'un groupe d'idéologues désormais voués au ridicule.

« La théorie et la pratique du gouvernement russe, écrivait lord Palmerston en 1853, a toujours été de pousser ses empiétements aussi loin que l'apathie ou le manque de fermeté des autres gouvernements le lui permettaient, mais de s'arrêter et de se retirer dès qu'elle rencontrait une résistance décidée, et puis d'attendre la prochaine occasion favorable pour faire un nouveau bond sur sa victime projetée. »

Le duc de Wellington en 1828; sir Hamilton Seymour, en sortant de ses conversations avec l'empereur Nicolas, ne craignaient pas d'exprimer les mêmes vues sur le caractère de la diplomatie moscovite, et l'on peut présumer que lord Beaconsfield ne s'est pas fait plus d'illusion qu'eux à ce sujet; mais le moyen de parler haut et d'agir résolument lorsqu'on a à lutter avec un parti nombreux, éloquent, opiniâtre, qui prétend faire de la confiance mutuelle et de la philanthropie la base des rapports actuels entre les États!

Les événements qui s'accomplissent, dit le Temps, ne nous avertissent pas seulement que la confiance, en fait de politique internationale, n'est le plus souvent que de la duperie; ils nous enseignent une leçon non moins utile, en nous montrant la puissance du fait accompli contre les attitudes purement expectantes. L'Angleterre a cru qu'elle serait toujours à temps, avec ses flottes, pour défendre des intérêts maritimes. L'Autriche s'est dit que le meilleur moyen de rester maîtresse de la position c'était d'économiser jusqu'au dernier moment ses hommes et son argent, d'intervenir si cela devenait nécessaire, avec des forces intactes contre une puissance dont les forces seraient épuisées par la victoire même. On voit aujourd'hui quelle était la vanité de ces calculs. La Russie, avec un mélange d'audace et de ruse auquel on ne peut refuser une certaine admiration, a tiré les négociations d'armistice en longueur; elle a entouré les conditions de paix d'un secret qui, à l'heure qu'il est, n'est pas encore percé; elle a ainsi gagné de l'avance sur les puissances dont elle avait quelque chose à craindre; elle possède désormais une base d'opération maritime contre l'Autriche pour le cas où il prendrait

fantaisie à celle-ci de déboucher de Transylvanie, elle a ainsi pris ses précautions de tous les côtés contre tout le monde, elle a tranché d'avance toute les questions qui auraient pu tomber sous la compétence d'un congrès, et maintenant elle attend.

Qu'est-ce qu'elle attend? Elle attend les explications que le prince de Bismarck doit donner dans quelques jours au Reichstag, et qui nous apprendront si l'Allemagne a résolu d'abandonner l'héritage du sultan entre les mains du tsar, et de laisser l'Europe partagée en deux grandes monarchies militaires.

On ne sait pas encore avec certitude si d'autres escadres suivront l'escadre anglaise dans le Bosphore. Les Anglais vont donc se trouver momentanément à Constantinople seuls en face des Russes, si ceux-ci font entrer, comme ils en ont prévenu les puissances, leur armée dans cette capitale. Ce tête-à-tête n'est pas sans danger. Aussi l'Angleterre, active-t-elle dans ses ports les armements maritimes, et fait-elle expédier de Malte des bâtiments de renfort. Le duc d'Edimbourg, qui commande à Malte le Sultan, bâtiment cuirassé; est rappelé en Angleterre; ce qu'on explique à Londres par une raison de convenances : le duc d'Edimbourg, a épousé la fille unique du tsar.

Les questions intérieures sont un peu oubliées par les journaux, en présence des événements qui s'accomplissent en Orient.

### On lit dans le Constitutionnel :

Les hommes d'Etat turcs, lesquels sont intelligents et de grande expérience, ne peuvent se dissimuler que l'heure a sonné pour les Ottomans de se replier sur l'Asie, en laissant aux diverses races chrétiennes, longtemps opprimées et pressurées, les lieux où depuis 1453 campe la race turque, injustement et cruellement dominatrice.

Eh bien, ne vaut-il pas mieux opérer ce mouvement de fatale et nécessaire retraite avec le concours de la Russie que sous l'équivoque et coûteuse protection de l'Angleterre?

Et cette protection, aujourd'hui, à quoi sert-elle?

Bientôt l'Angleterre n'aura que trop d'embaras, de labeur et de charge, à se protéger elle-même!

Si, comme la rumeur s'en accrédite, les Russes et les Turcs se mettent d'accord, que devient l'espérance intime de l'Angleterre de se dédommager de tant de déceptions, par l'occupation de l'Egypte?

L'Angleterre peut-elle détenir l'Egypte, accessible et envahissable par terre, le jour où une armée russe aura la route ouverte par l'Asie-Mineure et par la Syrie?

Notre époque, qui a vu tant de choses prodigieuses, n'est pas au bout de ses étonnements.

On s'est accoutumé à dire que la lutte suprême entre la Russie et l'Angleterre aurait pour théâtre les Indes. Qui sait? ce théâtre, l'Egypte le sera peut-être demain.

Ce serait la campagne de Nézib et de Konieh retournée.

N'anticipons pas sur les secrets de la destinée; mais s'entendre avec une stoïque résignation, quand on est battu, avec son vainqueur et son apparent maître, c'est une inspiration de bon sens viril qui nous séduit.

La face du monde se trouve transformée, si les Russes et les Turcs nouent l'alliance, dont le retentissement, depuis quarante-huit heures, émeut et agite l'Europe.

### On lit dans le Journal des Débats :

Nous sommes désolés d'assister à l'affaissement politique et diplomatique de l'Angleterre, et si nos appréciations sur les événements actuels prennent quelquefois une forme ironique, qu'on ne s'y trompe pas! c'est encore une manière d'exprimer des regrets que nous sentons profondément. Jamais nous ne nous sommes laissé guider dans nos polémiques sur la question d'Orient par nos souvenirs d'il y a sept ans. Mais, si nous l'avions fait, est-ce sur l'Angleterre, n'est-ce pas plutôt sur la Russie que seraient retombées nos préventions? L'Angleterre n'a rien fait pour nous, c'est vrai, mais la Russie a fait beaucoup contre nous. C'est elle, personne ne l'ignore, qui a paralysé l'Autriche et qui l'a empêchée de nous porter secours. C'est le prince Gortchakoff qui s'est efforcé de prévenir toute tentative d'action diplomatique en notre faveur, en proclamant bien haut ce principe de l'isolement des belligérants, dont il a tiré plus tard pour lui-même un si grand profit. Peut-on avoir oublié en France que la première action de l'empereur Guillaume, après avoir signé les préliminaires de paix, a été d'adresser à son neveu le czar un télégramme dans lequel il lui disait formellement: C'est à Dieu et à vous que je dois toutes mes victoires?

La République trouve hasardeuse, périlleuse même, la mesure à laquelle semble être décidée l'Angleterre, de faire franchir à ses cuirassés le passage des Dardanelles. Elle demande un grand sang-froid, non pas seulement pour l'Angleterre, mais pour l'Autriche elle-même. Le temps d'agir est passé, ajoute la République.

« C'est en ce moment que la doctrine de l'acceptation des faits accomplis à toute sa valeur. Seule, l'Europe tout entière pourra peut-être modifier les prétentions du vainqueur de la Turquie, et les adapter aux intérêts les plus sérieux du monde occidental. »

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 février.

M. de Kerjégu rappelle que la Chambre a décidé qu'elle ne siégerait pas le jour du service en l'honneur du Saint-Père, et demande dans quelles conditions de convenance les députés de la France seront accueillis demain à Notre-Dame.

M. le président répond que le bureau n'a reçu aucune communication à cet égard, mais que la questure a été chargée de demander que des places soient réservées aux députés.

Des huissiers seront chargés de reconnaître et de conserver ces places. (Très bien!)

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. de Puiborneau.

Le président donne lecture d'une lettre de M. de Puiborneau, en ce moment indisposé, qui demande que la Chambre se prononce sur son élection.

M. Paul de Cassagnac demande l'ajournement, qui est repoussé par M. Albert Joly et rejeté par la Chambre.

L'invalidation est prononcée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

## SÉNAT

Séance du 12 février.

M. de Lareinty revient sur le débat de samedi et, à son tour, il adresse une question spéciale à M. le ministre des finances. Il lui demande ce que sont devenues les pièces de comptabilité qui n'avaient pu être remises à la commission des marchés, que l'on croyait brûlées et qui existen-

encore. M. Léon Say déclare que ces pièces, qui justifient pleinement M. Lecesne des accusations portées contre lui, à propos de sa participation aux négociations pour l'armement, pourront bientôt être remises à la cour des comptes.

Ce n'est pas à la commission des marchés que les pièces, dont M. de Lareinty a parlé, après M. de Lorgeril, avaient été adressées, et ce n'est pas à elle, par conséquent, que l'on pouvait les réclamer; ce n'est pas elle que l'on pouvait accuser de les avoir mises sous le boisseau. Elles ont été envoyées à une commission administrative de l'armement, qui fonctionne, depuis plusieurs années, au ministère des travaux publics sous la présidence de M. de Bourville, ancien secrétaire général de ce ministère. C'est cette commission qui les a détenues pour des motifs qu'elle seule pourrait dire.

La commission des marchés, nommée par l'Assemblée nationale et présidée par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, a été on le voit, mise en cause tout à fait à tort par M. de Lorgeril et par M. de Lareinty, au sujet de ces pièces.

## REVUE DES JOURNAUX

### Soleil

La majorité des trois commissions sénatoriales de l'amnistie, de l'état de siège et du colportage appartient à la droite. Nous ne supposons pas cependant que les rapports concluent au rejet de ces trois lois. On pourra y introduire des amendements; mais certainement le Sénat en acceptera le principe et les votera par patriotisme.

La loi du colportage et de la vente des journaux sur la voie publique est la plus restreinte. Elle n'embrasse qu'un détail de la question du colportage et de la vente des écrits de toute nature; elle est spéciale aux journaux, qui sont placés sous une législation répressive particulière.

Cette loi a surtout un côté administratif, en ce sens que l'administration n'aura plus de pouvoir discrétionnaire dans cette matière. Elle n'aura plus la faculté d'interdire aux uns et de permettre aux autres le colportage et la vente sur la voie publique.

Tous les journaux seront égaux devant le droit de colportage et de vente sur la voie publique. Cette mesure ne peut provoquer aucune objection sérieuse. L'Assemblée nationale, dont la majorité était très conservatrice, a eu l'intention d'établir cette égalité. Le Sénat ne se montrera pas moins conciliant, moins libéral et moins modéré.

La loi de l'état de siège n'a suscité dans les bureaux du Sénat qu'une observation qui paraît porter sur le fond, mais qui réellement, ne porte que sur la forme.

Sous la réserve d'une simple modification de forme et de rédaction, le Sénat peut donc, sans danger pour son autorité, qui est législativement égale à l'autorité de la Chambre, adopter le projet de loi sur l'état de siège.

La loi sur l'amnistie prête davantage à la critique, non dans son principe, mais dans ses détails accessoires. Ce ne sera réellement une mesure d'apaisement que lorsque cette mesure sera générale, que lorsqu'on supprimera du texte voté par la Chambre les deux dates qui en restreignent l'effet aux délits commis du 16 mai au 14 décembre.

Ces deux dates font de l'amnistie une mesure de parti. Nous comprendrions que le Sénat en fit réellement une mesure de clémence, en supprimant la restriction qui en dénature le caractère et en amoindrit la portée.

Enfin la Chambre a introduit dans le projet du gouvernement un article qui rend l'armistice applicable aux délits de diffamation politique contre des particuliers.

Le gouvernement n'a le droit d'amnistie que pour les délits qui l'attaquent et non pour les délits qui intéressent les personnes privées.

Aussi n'avaient-ils pas compris ces derniers dé-



lits dans son projet.

Le Sénat peut reprendre, par voie d'amendement, ce projet primitif et en rétablir sur ce point le premier texte. Il resterait au gouvernement le droit de grâce, qui est indiscutable, et il pourrait en user, à l'égard des journalistes de gauche, comme il en a usé naguère dans l'intérêt des journalistes de droite.

Du moins les règles seraient observées. Sous cette réserve de modifications de forme et d'amendements de détail, là où ces modifications peuvent être utiles, où ces amendements peuvent être légitimes, le Sénat votera les trois lois politiques en ce moment soumises à sa sanction.

Les sénateurs de droite qui craindraient d'engager leur conscience, en donnant leur adhésion à ces lois, peuvent s'abstenir. Ils concilieront ainsi leurs scrupules et leur patriotisme.

INFORMATIONS

SERVICE FUNÈBRE A VERSAILLES EN MÉMOIRE DE PIE IX.

On nous écrit de Versailles le 14 février : Aujourd'hui, à dix heures, au lieu officiellement, à Versailles, le service funèbre pour le repos de l'âme de Pie IX.

Les invitations avaient été lancées au nom de Mgr Croux, évêque de Versailles, au Président de la République, aux présidents et aux bureaux des deux Chambres, ainsi qu'aux autorités de Versailles et du département de la Seine-et-Oise, et aux officiers de la garnison.

A dix heures, M. le président de la République, venant de Paris, est arrivé devant le portail, précédé et suivi d'une escorte de cuirassiers. Le Président de la République était accompagné de ses officiers d'ordonnance, MM. les généraux d'Abzac et Broye, et de MM. de la Panouze, de la Morelle, de Sancy et de Gontant-Biron, fils.

La haie était formée par un bataillon de gendarmarie mobile.

M. Dufaure, président du conseil et M. le général Borel en uniforme, étaient les seuls ministres présents. M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat, suivi du bureau du Sénat et accompagné d'environ 60 sénateurs avaient pris place dans les bancs réservés aux sénateurs. Un seul sénateur de gauche était présent, M. le colonel de Chadoix. Parmi les sénateurs nous avons remarqué : MM. de Broglie, Buffet, de Lareinty, de Meaux, de Ravignan, Clément, général Robert, de Bompard, de Lastapie, de Malherbe, Leguay, Paris, de Lorgeril, Tailhan, comte de Bastard en uniforme, Daru, Bernard-Dutreil, etc., etc.

Quarante députés, au plus, assistaient au service : parmi eux nous avons remarqué MM. Baudry, d'Asson, Hamille, baron Reille, de Maillé, de Soland, Røederer, de Mun, Trubert, de Tillancourt et Philippoteaux. Ces deux derniers seuls de la gauche.

Parmi les autorités se trouvaient MM. le préfet de la Seine-et-Oise, les autorités civiles de Versailles, le général commandant la place et un grand nombre d'officiers supérieurs de toutes armes.

Une douzaine de généraux complétaient l'assemblée. On a fort remarqué l'absence de M. Rameau, maire de Versailles.

Au milieu du chœur s'élevait un magnifique catafalque surmonté de la tiare et des armes du Saint-Siège. Aux quatre coins flottaient le drapeau jaune et blanc voilé d'un crêpe. La cathédrale était tout entière tendue de crêpe noir. Pendant l'office, la musique du 1<sup>er</sup> régiment du génie a joué plusieurs marches funèbres.

L'absoute a été donnée par Mgr l'évêque de Versailles.

A 11 h. 15, le service était terminé.

\* \* \*

Paris, 15 février.

La cérémonie funèbre qui a été célébrée aujourd'hui à Notre-Dame a été très-imposante. Affluence considérable en dehors et en dedans la cathédrale, laquelle était magnifiquement tendue de noir et d'hermine avec les armes du Saint-Siège.

Tous les corps constitués étaient représentés par des délégations : la Cour de cassation, la Cour d'appel, le parquet de Paris, sont arrivés en grande pompe, précédés des huissiers et en-

tourés de gardes républicains.

M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon s'est rendue à la cérémonie. Le président de la République ne s'y est pas fait représenter ayant assisté en personne au service qui a eu lieu hier à Versailles.

Le corps diplomatique était également au grand complet et un grand nombre d'officiers assistaient à la cérémonie.

Une quadruple haie de gardes républicains longeait la cathédrale; la musique de ce corps a prêté son concours.

La cérémonie commencée à midi n'était pas encore terminée à 2 heures 1/4.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

ÉLECTIONS MUNICIPALES ANNULÉES. — Suite.

Commune de Sénailac (Lauzès).

- de Vaylats.
- de Lamothe-Fénelon.
- de St-Cernin (Lauzès).
- de Cornac.
- de Labathude.
- de Milhac.
- de Lentillac (St-Céré), section de Lentillac.
- de Dégagnac.
- de Cassagnes.

Les préfets viennent d'inviter les maires de toutes les communes de France, à afficher à la porte des mairies un tableau qui indique la répartition des classes dans les armées active, territoriale et leurs réserves pendant le premier semestre de 1878.

Voici le contenu de ce tableau :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1878, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties.

Armée active. — Classe de 1872, renvoyée par anticipation dans ses foyers, classes de 1873, 1874, 1875, 1876.

Réserve de l'armée active. — Classes de 1868, 1869, 1870, 1871, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée active. »

Armée territoriale. — Classes de 1864, 1865, 1866, 1867.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863.

Ce tableau sera valable du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1878.

*Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Cahors, à l'occasion de la mort du Saint-Père. (Fin).*

Quand la force eut prononcé, il s'enferma au Vatican pour n'en plus sortir, dans une majesté sans rivale; jugeant d'un œil tranquille et sûr les agitations humaines, entouré d'un respect, d'une obéissance, d'un amour qui n'ont fait que s'accroître.

Pie IX est mort debout, quand il y en a tant qui s'affaissent; debout, comme il avait vécu, sans jamais fléchir, ni plier, sans condescendre à rien qui put faire suspecter sa patience. Le monde voit peu, même dans les rangs les plus élevés, de ces vertus là. Il a peine à les comprendre, tant elles le dépassent. Il était donné à l'Eglise d'en offrir le spectacle dans la personne d'un de ses Pontifes.

Dieu n'abrégea point pour lui le temps de l'épreuve, il l'a subie jusqu'à ses derniers moments. Il est mort sans avoir vu le jour de la réparation, sans même en entrevoir l'aurore. D'autres verront le succès, recueilleront le fruit de ses travaux. Mais il est mort plein de confiance dans la justice de sa cause, dans l'espoir invincible du triomphe de l'Eglise et d'un meilleur avenir.

Pie IX est mort, mais la Papauté ne meurt pas, ne mourra pas; notre cri de douleur, comme le dernier soupir de notre Pontife, est un cri d'espérance. La Papauté a subi l'épreuve avec lui, mais les grandes institutions, comme les grands courages, ne redoutent pas les coups de la mauvaise fortune.

Celles qui sont purement humaines, participent à la mobilité, à la faiblesse des choses humaines. Les institutions divines restent toujours puissantes, inébranlables. Elles résistent à l'épreuve du temps, et les tempêtes qui les assaillent ne font qu'en montrer l'indestructible vigueur.

La Papauté vivra, parce qu'elle est une institution divine; elle vivra autant que l'œuvre du Christ : elle y est étroitement liée : elle en est un des organes essentiels; elle vivra, comme l'Eglise, appuyée sur les promesses infaillibles de son Fondateur.

La Papauté doit vivre, N. T.-C. F., et bientôt on va s'occuper de donner à celui, sur la tête duquel elle reposa, un successeur capable d'en supporter la charge. Nous, nous avons des devoirs à remplir. Allons aux pieds des autels où l'Eglise nous appelle; allons y porter notre douleur; mais avec nos larmes, pour qu'elles ne soient point inutiles, faisons monter vers Dieu une double prière.

Priions pour le Pontife si regretté et si digne de tous les regrets. Que Jésus-Christ donne à celui qui fut son Vicaire, le repos glorieux mérité par ses rudes labeurs, et la couronne promise à ceux qui ont combattu vaillamment le combat de la justice et de la vérité.

Priions en même temps pour l'Eglise qui fut l'unique objet du dévouement absolu de Pie IX. Pendant qu'il va reposer dans sa tombe, elle continue sa course; le combat l'attend, et de nouveaux orages vont assaillir la barque de Pierre. Elle ne peut rester sans pilote; aussi, dans quelques jours, vont se réunir sous l'œil de Dieu, dans le secret du conclave, ceux à qui incombe la mission difficile de le choisir.

L'œuvre fut rarement plus grave. Que de questions épineuses, de problèmes délicats à résoudre, de redoutables décisions à prendre, attendent le nouvel élu. De toutes parts surgissent des écueils. Mais Dieu l'a promis, il n'abandonnera pas son église; à nous de lui rappeler ses promesses et d'implorer sa pitié. Il entendra notre prière et le cri que pousse vers lui son Eglise; il inspirera un choix heureux, donnera à celui qui sera chargé d'une si grande tâche, la douceur, la force et la lumière, l'esprit de sagesse et de discernement qu'elle réclame.

Et maintenant que la tombe du Pontife que nous pleurons, va se fermer, promettons-nous de n'oublier jamais, nous surtout qui l'avons connu, le souvenir de ses vertus. Il nous reste comme notre patrimoine et notre gloire, et qu'il nous soit un encouragement et une leçon.

Inspirons-nous de ses exemples. Que la foi inébranlable de Pie IX inspire notre foi, il n'a jamais douté de Dieu, ni de l'Eglise. Que son dévouement absolu à cette Eglise et aux intérêts de Dieu soutienne et excite le nôtre. Nous sommes les enfants de l'Eglise, honorons-la par notre vie; et, par nos vertus, méritons d'être écoutés de Dieu dans les épreuves qu'elle aura à subir.

Pour nous, N. T.-C. F., nous ressentons à l'heure présente une indicible émotion. Comment ne pas nous rappeler notre dernier voyage à Rome et notre visite au Vatican ! Le chef de l'Eglise était encore plein d'activité, de force, de vie; et maintenant il n'est plus. Nous n'oublierons jamais son paternel accueil, ni ses affectueuses paroles, ni son héroïque exemple, aucune de ses admirables vertus. Elles nous resteront comme le meilleur et le plus fortifiant souvenir, comme le modèle et la plus douce consolation de notre vie.

Le service funèbre pour le repos de l'âme du Saint-Père, a été célébré hier, vendredi, à neuf heures du matin, à la Cathédrale. Les invitations avaient été lancées au nom de Monseigneur Grimardias et de M. le Préfet du Lot.

M. le Secrétaire général, en l'absence de M. le Préfet, et le conseil de préfecture en costume, les membres du tribunal civil et de commerce, en costume, l'Université, les chefs et employés des diverses administrations, le colonel et le corps des officiers du 7<sup>e</sup> de ligne et de gendarmerie, la Société de saint Vincent-de-Paul, les diverses congrégations et convents de la ville, une grande partie de la population assistaient à la cérémonie.

Une compagnie du 7<sup>e</sup> de ligne et une brigade de gendarmerie formaient la haie. Les agents de police maintenaient l'ordre aux abords de l'église.

La nef offrait un aspect imposant. Le chœur était tendu de draperies noires à larmes d'argent, un magnifique catafalque s'élevait au milieu, surmonté de la tiare et des armes du Saint-Siège, les chanoines en chape de deuil et le clergé garnissaient le chœur, les chants étaient exécutés par la maîtrise et les élèves du grand séminaire.

Mgr Grimardias officiait et a donné l'absoute.

Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé C. de Bercegol, récemment appelé à la cure de Notre-Dame, à Cahors, et qui a reçu un si gracieux accueil de ses paroissiens, vient d'être nommé, par Mgr, chanoine honoraire.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. de Calmels-Puntis, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Audience du 42 février 1878.

Affaire Marie Verdier. — Infanticide.

Le 16 novembre 1877, Marie Verdier, mettait un monde un enfant du sexe masculin, quelle jeta aussitôt né et vivant encore, dans

une citerne située dans la cave de sa maison.

Le 26 novembre, M. le maire de Lachapelle-Auzac fut informé que les signes manifestes de grossesse de la nommée Verdier, avaient subitement disparu, et laissaient croire à un accouchement clandestin. Une enquête fut aussitôt ouverte, et la visite de la fille Verdier prouva à l'homme de l'art qu'un accouchement récent avait eu lieu.

Marie Verdier, ne pouvant plus nier, fit plusieurs aveux incomplets, et le 30 novembre elle déclara enfin toute la vérité à M. le juge d'instruction de Gourdon. Sur ses indications, le cadavre de l'enfant fut trouvé dans la citerne surnageant à la surface de l'eau. M. le docteur Calmeilles, appelé à faire l'autopsie du cadavre, déclara que l'enfant était né viable et vivant, et que la mort avait dû être instantanée, par suite du froid qui avait suspendu toutes les fonctions de la vie.

Reconnue coupable par le jury, la fille Marie Verdier est condamnée à 5 ans de travaux forcés.

Défenseur : M<sup>e</sup> Munin-Bourdin.

Ministère public : M. Waller, procureur de la République.

Audience du 13 février.

Affaire Allanche. — Vol qualifié.

M. Labat, chapelier à Figeac, s'était aperçu que depuis près d'un an, les sommes d'argent qu'il enfermait chez lui, dans une armoire à glace, présentaient de temps à autre des déficits considérables.

Le 25 novembre dernier, il constata qu'on lui avait encore soustrait une somme de 620 fr. en or, plus 2 fr. 20 c., et le 10 décembre suivant, 225 fr. en pièces d'or. Ces deux dernières soustractions avaient été faites à des époques où le sieur Allanche, menuisier, était venu travailler dans sa maison.

Le 6 janvier 1878, M. Labat voulant vérifier le fondement des soupçons qu'il avait conçus touchant la probité de cet ouvrier, compta dans la matinée, en présence de diverses personnes de sa famille, une somme composée de pièces d'or, d'argent et de monnaie de billon, qui furent toutes marquées d'une raie à l'aide d'un canif, puis placées dans l'armoire à glace qu'on ferma à clef. Allanche fut alors appelé pour faire quelques réparations. Il éloigna la servante en lui demandant du feu pour chauffer la colle-forte. A peine cette fille fut-elle rentrée qu'il sortit, sous prétexte d'aller chercher des clous dans son atelier. On s'empressa de compter de nouveau la somme laissée dans l'armoire, il y manquait 240 fr. A son retour Allanche fut formellement accusé d'être l'auteur des vols commis. Il s'en défendit en disant qu'on ne trouverait sur lui qu'une pièce de cinq francs et ce disant, il la jeta sur la table. Cette pièce fut immédiatement reconnue pour une de celles qui avaient été marquées. Les dénégations de l'accusé persistèrent néanmoins jusqu'à l'arrivée du commissaire de police, auquel il fit l'aveu de sa culpabilité, ajoutant qu'il avait fait usage d'une fausse clef. Conduit à son domicile par l'officier de police judiciaire, il lui fit la remise de la fausse clef, de dix pièces d'or et d'une d'argent, toutes portant la marque faite par M. Labat.

Déclaré coupable par le jury, Allanche a été condamné à 2 ans de prison.

Défenseur : M<sup>e</sup> Lurgioie.

Ministère public : M. Cénac, substitut.

Cette affaire est la dernière de la session.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Extrait du procès verbal.

Séance du 4 février.

Présidence de M. MARIE, directeur trimestriel.

Le Secrétaire général communique une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique, relative à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, au mois d'avril prochain. M. le Ministre demande qu'on lui adresse avant le 8 avril, la liste des délégués de la Société.

Les membres qui désirent se rendre à la Sorbonne sont invités à se faire inscrire.

Il est donné lecture d'un travail de M. Baudel, membre correspondant, sur la prise de Cahors, par Henri de Navarre en 1580.

La ville de Cahors avait été donnée en dot à Marguerite de France, femme du roi de Navarre. Cette ville, exclusivement catholique, ne voulut



jamais reconnaître l'autorité de son nouveau maître. Henri résolut de s'en emparer.

Il n'avait avec lui que 1,500 hommes, et il ne pouvait essayer, avec ce peu de troupe, à faire le siège en règle de Cahors dont les fortifications étaient trop importantes. Il tenta une surprise par une nuit d'orage, et pénétra dans la ville par le Pont-Neuf, qui se trouvait mal gardé.

Les habitants, les élèves du collège Pélegruy et les quelques troupes aux ordres du sénéchal de Vezins, gouverneur du Quercy, accoururent à la défense de la place. Un combat s'engagea entre eux et les protestants. Ce combat dura trois nuits et trois jours.

Les Cadurciens se défendaient avec énergie, lorsque le meurtre de l'un de leurs consuls; frappé par derrière, leur apprit que la trahison s'était glissée parmi eux, et les jeta dans le découragement. La lutte continua toutefois, mais avec un avantage marqué en faveur des assaillants. Les collégiens de Pélegruy se distinguèrent par leur vaillance et défendirent leur établissement pied à pied.

Henri ne serait peut-être pas arrivé à se rendre entièrement maître de Cahors, s'il n'avait reçu à la fin du troisième jour, un renfort de 600 arquebusiers commandés par le capitaine Chouppes. Ce renfort décida de la victoire.

Une fois la ville prise, ses établissements publics et beaucoup de maisons particulières furent livrés au pillage.

Le Secrétaire,  
POUZERGUES.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 16 Février.

Naissances.

Paganel, Emile, rue des Boulevards.  
Soulié, Jeanne, rue des Badernes.  
Rames, Octovio, Quai-Béguai.  
Delpech, Marie, rue de la Préfecture.

Mariages.

Poujade, Baptiste et Gigard, Jeanne.  
Lacombe, Pierre et Jouclas, Antoinette.  
Larrive, Claude et Imbert, Marie.

Décès.

Dubach, Louise, 62 ans, Place au bois.  
Laborde, L., soldat 7<sup>m</sup> de Ligne 22 ans (hospice).  
Roamps, Jean, 77 ans, rue des Boulevards.  
Vergne, C., soldat, 7<sup>m</sup> de Ligne 22 ans, (hospice).  
Sabatié, Marguerite, 21 mois, rue Casserie.  
Bregidou, Lucie, 2 mois, rue Coin-de-Lastie.  
Rulhe, Marie, 42 ans, à Labarre.  
Lauglane, Blaise, 66 ans, rue Capucine.  
Breton, Pierre, 75 ans, place Saint-James.  
Jouclas, Edouard, 44 ans, rue des Boulevards.

Pour la chronique locale : A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Versailles, 15 février, soir.

Le Journal officiel contient aujourd'hui le décret qui nomme le général de division, baron

Aymard, gouverneur de Paris, en remplacement de M. le général de Ladmirault, placé hors cadre par suite de limite d'âge. Le général Aymard était commandant du 16<sup>e</sup> corps d'armée.

Le gouvernement anglais a donné jeudi soir au Parlement des explications sur l'envoi d'une division de l'escadre à Constantinople. Le firman d'autorisation demandé à la Porte Ottomane avait été refusé. Cependant le gouvernement anglais, jugeant que ce refus n'était pas spontané, et que, dans les circonstances présentes, il avait le droit de passer outre, donna ordre à l'amiral Horuqy de conduire une division dans les eaux de Constantinople, en assurant ses communications avec la Méditerranée; il laissait d'ailleurs à l'amiral liberté de manœuvre. La division anglaise entra donc dans les Dardanelles, et le gouverneur turc du détroit se borna à protester, sans faire de résistance. La division anglaise, traversant la mer de Marmara, a jeté l'ancre à l'île des Princes, à l'entrée du Bosphore et à une lieue de Constantinople. Une dépêche ajoutée que huit cuirassés sont aux îles des Princes, et deux autres à Gallipoli, gardant le passage des Dardanelles.

Voilà ce qui concerne le fait maritime. Quant aux faits diplomatiques, une circulaire arrivée mardi à Londres, et dont le comte Derby a donné lecture, annonce officiellement l'intention de la Russie « d'envoyer temporairement une partie de ses troupes à Constantinople » pour y remplir, comme l'Angleterre avec sa flotte, « un devoir d'humanité qui est commun » aux deux gouvernements. Cette occupation de Constantinople par les Russes est présentée comme étant une conséquence de l'entrée de la flotte anglaise; elle est motivée par la crainte qu'éprouvent les anglais quant à la sécurité des chrétiens, et elle est faite uniquement dans un intérêt d'humanité. Présentée sous ce jour, l'entrée des Russes à Constantinople a semblé au comte Derby justifiable en partie, et le ministre a trouvé la dépêche conçue en termes conciliants. Toutefois, il n'en admet pas la conclusion, et il a réclamé ou protesté contre l'entrée des Russes à Constantinople.

Cette protestation, d'après une dépêche de Londres, est elle-même en termes fort modérés. Lord Derby y reconnaît que la Russie entrerait à Constantinople dans un but d'humanité. Mais il constate la différence qui existe entre l'arrivée de l'escadre anglaise et une occupation russe.

La situation en Orient s'aggrave. Les pré-occupations du monde politique portent sur trois grosses nouvelles.

- 1° Le passage des Dardanelles forcé par la flotte anglaise;
- 2° La marche et l'entrée des Russes à Constantinople;
- 3° La dissolution de la Chambre des députés

tés Ottomans.

A l'heure qu'il est, on paraît désespérer de la paix!

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Versailles, 16 février, 1 h. soir.

Le gouvernement autrichien attend pour prendre une attitude définitive le dénouement de la situation sur le Bosphore entre la Russie et l'Angleterre.

Versailles, 16 février, 2 h. soir.

Le bruit s'est répandu à Londres que les Russes entrent aujourd'hui à Constantinople; on dit également que le rappel des ambassadeurs russes et anglais est décidé. Ces rumeurs méritent confirmation. On croit, au contraire, ici, aux efforts pacifiques de l'Allemagne.

Versailles, 16 février, 4 h. soir.

Il est certain que les Russes ont occupé les fortifications avancées de Constantinople comprises dans la zone neutre.

Les Russes affirment des intentions pacifiques.

Bourse de Paris

Cours du 16 février.

Rente 3 p. %..... 73.70  
— 4 1/2 p. %..... 101.30  
— 5 p. %..... 109.80

Etude de M<sup>e</sup> SOURBIEU, avoué-licencié  
successeur de M<sup>e</sup> Pouzergues,  
rue de la Mairie  
à Cahors.

EXTRAIT

prescrit par l'art. 501 du Code civil.

D'un jugement rendu par défaut par la première Chambre du Tribunal de première instance de Cahors le six février mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré et signifié, il résulte que le sieur Jean Calmette, propriétaire cultivateur, domicilié dans la commune de Bach, en ce moment détenu à la maison de santé de Leyme, a été déclaré en état d'interdiction, et que le sieur François Lescure, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié commune de Bach, oncle maternel dudit Jean Calmette, a été nommé administrateur provisoire de la personne et des biens dudit interdit jusqu'à ce qu'il soit pourvu à sa tutelle.

Pour extrait certifié véritable par moi, avoué du sieur François Lescure, susnommé, demandeur en interdiction.

Cahors, le 16 février mil huit cent soixante-dix-huit.

AUGUSTE SOURBIEU, avoué.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Éclairage par l'Électricité

Dans le nombre des surprises que Paris réserve aux visiteurs qui vont se presser dans ses murs à l'occasion de l'Exposition, l'éclairage par l'électricité occupera, sans contredit, un des premiers rangs.

Ce nouveau mode d'éclairage tend à se généraliser. Quelques grands magasins de la capitale, tels que le Louvre, la Belle-Jardinière, etc., l'ont adopté d'une manière définitive et, depuis quelques mois surtout, l'on voit grandir très rapidement, à Paris, en province, à l'étranger, la liste des établissements commerciaux, usines, chantiers, qui se l'approprient.

Depuis 1863, époque où la lumière électrique fut appliquée pour la première fois à l'éclairage des phares, les hommes de science se sont appliqués sans relâche à perfectionner les appareils destinés à engendrer l'électricité éclairante. A l'origine on l'empruntait à grands frais au piles de Daniell et de Bunsen. Elle manquait de fixité; le rayon lumineux était intermittent; il s'élevait, sans régularité, d'un foyer intense sur lequel l'œil ne pouvait s'arrêter. Mais peu à peu et successivement tous ces inconvénients ont disparu, grâce aux perfectionnements apportés par des spécialistes infatigables, aux premiers appareils.

Aujourd'hui on obtient la lumière électrique sans le secours de la pile. Des machines magnéto-électriques, mues par la vapeur ou par toute autre force industrielle, convertissent très économiquement du travail mécanique en un courant électrique, permettant d'obtenir des éclairages d'une puissance incomparable.

Nous n'entreprendrions pas ici la description de ces machines. Nos lecteurs ne pourraient se former une idée exacte du jeu de leurs organes, qu'à l'aide de dessins et de légendes explicatives. Il nous suffira de dire que l'appareil magnéto-électrique, lorsqu'il est mis en mouvement, alimente des courants déterminés qui, en se combinant avec certaines substances, produisent un foyer lumineux partout où ils rencontrent ces substances, exactement comme les courants du gaz hydrogène qui produisent un foyer lumineux partout où ils sont mis en contact avec l'air et le feu.

L'aménagement des foyers d'électricité est beaucoup plus simple que l'aménagement des lumières au gaz qui ne s'obtiennent qu'à l'aide d'un réseau inextricable de conduites s'alimentant dispendieusement à un réservoir commun.

Grâce à la possibilité de la diviser à l'infini, on peut aujourd'hui donner à la lumière électrique une douceur et une fixité tout à fait extraordinaires. Entre l'éclairage qu'elle produit et celui que produit le gaz en combustion, la différence, au point de vue de la puissance, de la transparence, de la pureté, est beaucoup plus grande que celle existant entre l'éclairage au gaz et l'éclairage à l'huile. Si l'on combine, dans un même local, l'éclairage électrique et l'éclairage par le gaz, on peut, à un moment donné, supprimer le dernier sans qu'il en résulte un amoindrissement de l'intensité lumineuse; mais si l'on supprime le premier en

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

12 février 1878. (14)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Première partie.

IV

LA MÈRE TAUPIER

— Ce que tu as fait ? s'écria la veuve avec un élan d'amour impossible à rendre; ce que tu as fait le bonheur de ma vie. Tu m'as rattachée à l'existence que je voulais quitter à la mort de ton père... J'avais vingt ans, je ne voyais, je ne rêvais que lui, lorsque, après quelques années d'un bonheur sans égal, je le perdis... Oh ! je pensai mourir, je le voulais même... Un cri de toi, pauvre petite créature que j'abandonnais dans ma douleur, me rappela à mon devoir... Je jurai de vivre, je vécus pour mon enfant... Oh ! alors, tout mon amour se porta sur

Reproduction interdite.

toi, amour ineffable que Dieu met au cœur de toutes les mères qui ont un berceau à veiller... Je n'eus plus qu'une pensée : mon enfant ! Je renonçai à tous les plaisirs pour t'aimer plus grandement, pour t'élever hors des privations de la pauvreté, pour t'instruire, en un mot pour faire de toi la jolie fille que tu es ?

— Bonne mère ! s'écria Madeleine émue jusqu'aux larmes, et vous avez refusé de vous remarier ?

— Me remarier ! dit la veuve avec indignation, prendre un autre homme ! Ah ! je ne suis pas de ces femmes qui oublient leur première affection. Comment aurais-je pu éloigner le souvenir de celui que je pleurais... Ah ! je ne voulais pas ! Son souvenir, c'était encore du bonheur.

— C'est bien, cela, ma mère, et vous avez un grand cœur.

— Et une grande faiblesse, reprit Mariette en souriant à travers ses larmes, car il paraît que je t'aime trop, et chacun me dit que cet excès d'amour me sera fatal.

— Jamais, mère, si je n'y donne pas lieu.

— Enfant !...

— Et mon cœur est trop plein de vous pour que vous ne soyez point sa sauvegarde.

— Oh ! cet homme, fit la veuve avec exaspération, cet homme qui t'a accostée et qui t'a parlé de séduction, d'enlèvement peut-être... si je le connaissais, com-

me le m'attacherais à ses pas, comme je crierais à toutes les mères : C'est celui-là qui veut prendre nos enfants !

Mariette, épuisée, se laissa aller sur une chaise.

— Madeleine, à genoux près d'elle, lui fit un collier de ses deux bras.

— Calme-toi, mère, dit-elle; cet homme sait que je suis fiancée à Michel; il n'osera plus se présenter à moi. Depuis quinze jours, je te l'ai dit, il n'a pas reparu dans le quartier.

— Oh ! fit Mariette avec expansion, c'est que si je te perdais, je serais jalouse des autres mères; je voudrais les voir toutes pleurer sur leurs enfants volés. Tiens, si je ne t'avais plus, j'en mourrais !

Un baiser de Madeleine vint calmer l'agitation de la veuve. Cette caresse était le baume salutaire qui guérissait toutes les souffrances de la pauvre femme.

Elle serra sa fille sur son cœur, essuya ses yeux et reprit :

— Allons, je suis folle décidément; ne parlons plus de cela et occupons-nous du souper.

Aussitôt elle alluma son feu et mit la soupe chauffer, puis elle alla voir son nourrisson.

Le petit prit quelques cuillerées d'une légère panade, et souriant à sa nourrice, se rendormit en bagayant quelques mots.

— A quoi peuvent penser les enfants ? se demanda la mère Taupier en voyant ce

petit front plissé; ils ne connaissent rien de la vie et ne songent pas à la mort. Peut-être se souviennent-ils du monde d'où ils sortent; et si près des anges qui les ont amenés sur terre, ils rêvent du paradis.

En ce moment, un homme entra dans la salle à manger, après avoir frappé à la porte.

Cet homme, c'était Guillaume le Sot, qui rappelait les ordres du comte de Rheinberg et venait ravir la clef afin de voir le trésor annoncé.

— Ah ! dit la veuve en l'apercevant, c'est notre propriétaire.

— Lui-même, mère, Taupier, dit Guillaume d'un ton mielleux, lui-même, qui vient vous présenter ses respects et sa quittance de loyer.

Et il tira de sa poche un petit papier, qu'il déplia lentement et avec beaucoup de gravité.

V

LE SOUPER EN FAMILLE

Mariette et sa fille répondaient à Guillaume, l'une mettant le couvert, l'autre veillant la marmite, allant et venant toutes deux.

Guillaume, sa quittance à la main, avançait, jetant à la hâte des regards investigateurs.

Il vit la clef de la maison appendue à un clou au mur et sourit de contentement.

— Mais vous savez, monsieur Guillaume, que je marie ma fille et que ça me gêne un peu, répondit la veuve. Je vous avais prié de remettre ça à une quinzaine.

— Oh ! complètement impossible, s'écria Guillaume, redevenu avare et propriétaire. Mes maisons sont vendues à bien bas prix, mon Dieu ! j'esuis forcé de prendre un logement, et, si je veux vivre, il faut que je touche mes revenus.

— Mais quelques jours ne sont pas une affaire, répliqua Mariette.

— C'est beaucoup, beaucoup trop en ce moment, reprit l'avare avec des soupirs dans la voix; vous le savez, les temps sont durs.

— C'est vrai, dit Mariette navrée; mais s'ils sont durs pour vous ils le sont encore plus pour nous.

— Je le comprends parfaitement, et c'est pour cela que je viens réclamer mon loyer. Si j'attendais l'échéance d'un second terme, vous seriez bien plus embarrassée de m'en payer deux qu'un.

— Hélas ! soupira la pauvre femme.

— Voyez-vous, ce qui fait les mauvais payeurs c'est le crédit. Ainsi vous me payeriez exactement; si je vous renvoyais sans délai, vous ne sauriez où aller, je retiendrais vos meubles, et, sans meubles... Et puis, dit-il d'un ton bonhomme, nous sommes des amis, et l'on ne se quitte pas comme ça.

(A suivre.)



laissant subsister les becs de gaz, la transition est tellement brusque, qu'on doit laisser s'écouler quelques minutes avant de reconnaître les objets environnants.

L'ancien éclairage dénature les couleurs; il dégage une chaleur souvent insupportable; il charge l'air ambiant de miasmes souvent nuisibles à la santé. Avec l'éclairage par l'électricité, tous ces inconvénients disparaissent. Sous son rayon, la gamme des couleurs est respectée dans ses nuances les plus délicates, et l'air conserve toute sa pureté et toute sa fraîcheur.

Autre avantage: les dangers d'explosion et d'incendie, inséparables de l'éclairage par le

gaz, sont supprimés par les nouveaux appareils et, pour cette seule cause, on les verra bientôt installés dans tous les locaux où se concentre une foule nombreuse: ateliers, cercles, salles de spectacle, cafés, etc.

L'éclairage électrique procure des économies considérables à ceux qui l'emploient sur une grande échelle. Pour la production d'une lumière équivalent à quarante becs de gaz, les dépenses sont à peu près les mêmes pour les deux modes d'éclairage. Mais elles suivent ensuite une échelle décroissante. Un éclairage électrique de la puissance de celui de 250 becs de gaz, s'obtient avec une économie de 75 0/0. Les appareils magnéto-électriques, indispen-

sables pour la production de la nouvelle lumière, sont la propriété exclusive d'un groupe industriel qui vient de se transformer en Société anonyme. 6,000 actions de cette Société, dont le siège est à Paris, vont être offertes, les 22 et 23 de ce mois, à la souscription publique.

L'avenir de cette valeur n'est pas à mettre en doute. Il est permis de prévoir qu'elle arrivera rapidement au degré de prospérité qu'ont obtenu les premiers titres émis par nos grandes Compagnies de chemins de fer, ou d'éclairage par le gaz, qui ont doublé et triplé le capital initial.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Bulgerie Stulenberg, quai de à Cet; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

M. PONTIÉ

BOULEVARD SUD, A CAHORS

AVIS IMPORTANT

La Maison PONTIÉ, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus; Veloors soie et anglais; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus; Confections en drap velour et en fourrures pour dames; Tapis d'appartements en tout genres; Etoffes pour meubles; Couvertures laine et coton.

Grand assortiment de Draperies pour Hommes

On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié, Le gérant de la Maison, Jacques FONTÈS.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle: Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant: Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

LES PORTEURS DE FONDS TURCS ont le plus grand intérêt à lire le journal La Bourse, 10, Place Vendôme Organe officiel du Comité français des Valeurs ottomanes qui les tiendra au courant de toutes les démarches et résolutions concernant les valeurs turques, voir le numéro spécial de La Bourse du mercredi 6 courant. Par convention spéciale avec le Comité français, l'abonnement de 8 francs par an est réduit à 4 francs pour tous les porteurs de Fonds Turcs. — Renseignements gratuits.

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIQUES  
**Eaux-Bonnes**  
B.-Pyrénées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre.  
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.  
Uniques contre la Phthisis pulmonaire.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M<sup>ME</sup> LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

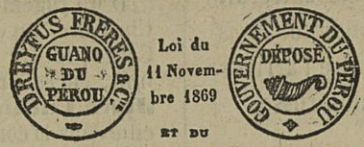
boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Gaons et devant d'autel brodé or.

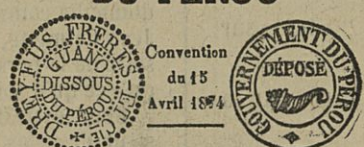
DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PEROU



GUANO DISSOUS DU PEROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>ie</sup>. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>ie</sup>. Havre, chez M. E. FIQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR

L'ANNÉE 1878

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES

En vente



Chez tous les Libraires

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour battesses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec battesse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabilie de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la

Plus de névralgies



Plus de maux de tête

C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix: 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAULT & C<sup>ie</sup>

DEPUIS VINGT ANNÉES CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

Dépôt dans les principales pharmacies.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie droguerie-Vinel.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES  
**VIN CHASSAING**  
BI-DIGESTIF DE  
A LA PEPSINE ET A LA DIASTASE  
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION  
12 ans de succès  
contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPEPSIES, GASTRALGIES, PÉRIE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS...  
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6 de trouve dans les principales pharmacies.

LE MONITEUR

VALEURS A LOTS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT

(Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS

Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.

Publie immédiatement et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

Un s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.

Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.